

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE  
DU LUNDI 15 JUIN 2026 A 20.00 HEURES  
A LA SALLE COMMUNALE (CENTRE COMMUNAL)**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 08 décembre 2025, (déposé au secrétariat municipal dès le 15 mai 2026).
- 2) Comptes municipaux de l'exercice 2025 :
  - A) Approuver une attribution de CHF 1'350'000.00 au financement spécial relatif aux bâtiments du patrimoine administratif
  - B) Approuver les comptes de l'exercice 2025
- 3) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 131'000.00 pour la révision du plan d'aménagement local.
- 4) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la rénovation du bâtiment sis à Fleur de Lys dont le locataire actuel est le Service d'Action Sociale Courtelary (SASC).
- 5) Discuter et approuver la modification apportée au règlement tarifaire sur les déchets
- 6) Discuter et approuver la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale
- 7) Prendre connaissance du décompte final suivant :
  - Rénovation du collège - honoraires du team de planification (architecte, ingénieurs civil, ingénieurs CVS et ingénieurs électricité) / Permis de construire
- 8) Messages des autorités
- 9) Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés sous les chiffres 5 et 6 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary

Courtelary, le 15 mai 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL